



Séance du 28 septembre 2026

Nombre de membres en exercice : 24

Date de la convocation : 22 septembre 2026

Date d'affichage : 06 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit septembre à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

Etaient présents : Mme et MM S. COLLILIEUX – B. PY – M. JACOBBERGER adjoints – T. SEGUIN – C. HOSATTE – N. SMAINE-PELLETERET – C. PERON – O. HOUILLON – M. DUPATY – T. SCHLUMBERGER – B. GRANDJEAN – J. ORIEZ – M. FAIVRE – S. BERNARD – Z. KANJUGA – F. DEMESY – C. MATHIE – A. LETESTU – M. HEQUET

Pouvoirs : Y. TESTON donne pouvoir à T. SEGUIN – G. BRIOT donne pouvoir à B. PY – M. METTAVANT donne pouvoir à M.C. FAIVRE – S. FASQUELLE donne pouvoir à M. HEQUET

Madame Myriam DUPATY a été désignée secrétaire de séance

DCM 2026/09/62

Cession parcelle AE 306

Monsieur CORDANI Jérôme a sollicité la Commune en vue d'acquérir une parcelle du domaine privé communal afin d'améliorer l'accès à sa propriété riveraine.

Les caractéristiques du bien sont les suivantes :

- Désignation cadastrale : Parcelle située section AE n° 306 ;
- Localisation : Devant le 5ter rue des Vosges ;
- Contenance : 16 ca (soit 16 m²) ;
- Annexes : Un plan cadastral est annexé au présent rapport.

Conformément à la réglementation en vigueur concernant les cessions immobilières des collectivités territoriales, la Direction Immobilière de l'État (Avis du Domaine) a été consultée.

- Avis du Domaine : Rendu en date du 30 juillet 2026 ;
- Prix au m² : La valeur vénale unitaire est fixée à 5,00 € HT / m² ;
- Montant total de la cession : 16 m² × 5,00 € HT/m² = 80,00 € HT (quatre-vingts euros hors taxes) ;
- Frais d'acte : L'ensemble des frais notariés, de géomètre et annexes liés à cette transaction sera intégralement pris en charge par l'acquéreur, Monsieur CORDANI Jérôme.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, vu l'avis du Domaine en date du 30 juillet 2026 et en avoir délibéré, à l'unanimité :

1. DÉCIDE la cession de la parcelle cadastrée section AE n° 306, d'une superficie de 16 ca, située devant le 5ter rue des Vosges, au profit de Monsieur CORDANI Jérôme.
2. FIXE le prix de vente à 5,00 € HT le m², soit un montant total de 80,00 € HT.
3. PRÉCISE que l'ensemble des frais afférents à cette cession (frais de notaire, d'arpentage et de rédaction d'acte) sera à la charge exclusive de l'acquéreur.
4. APPROUVE le plan annexé à la présente délibération matérialisant la parcelle cédée.
5. AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que tout document s'y rapportant.

- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Marie-Claire FAIVRE